

2020-2021 / 2021-2022

Modalités de  
composition des  
Championnats  
Seniors et Jeunes



**LIGUE DE FOOTBALL  
D'OCCITANIE**

Le football avec l'accent du sud



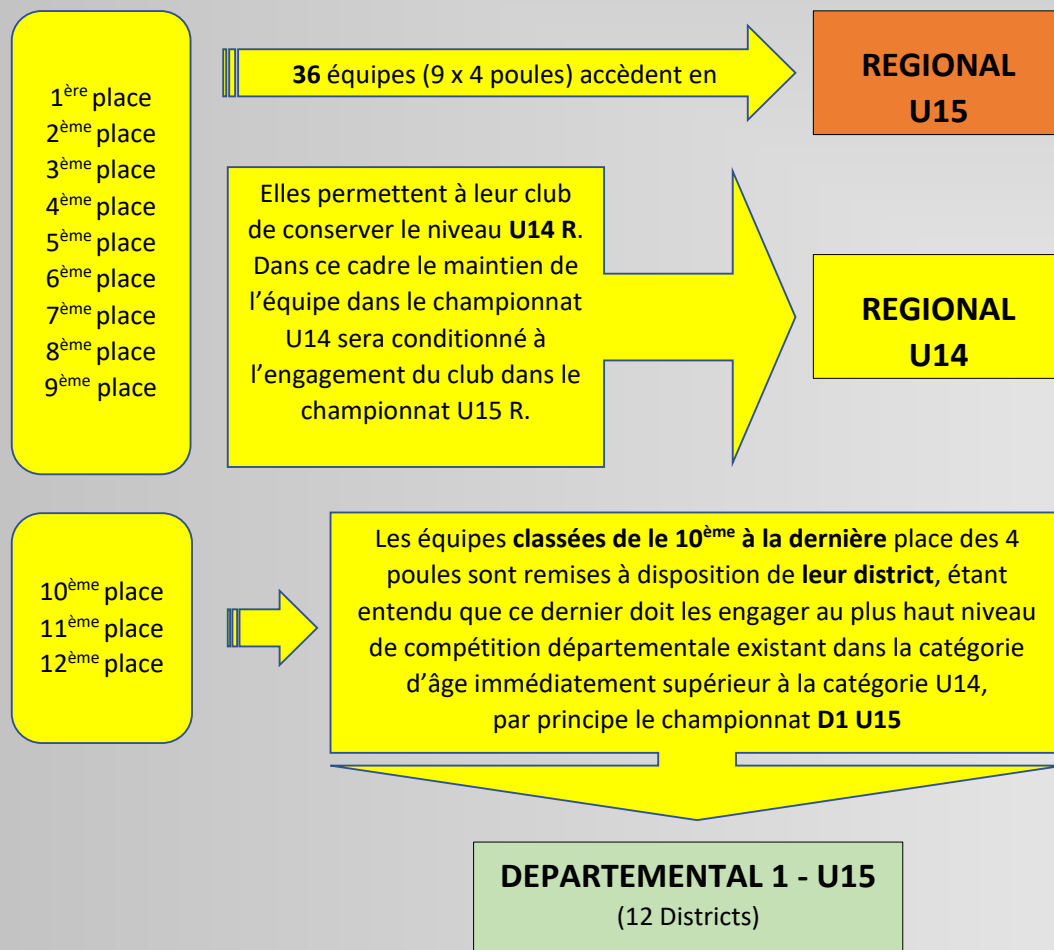
# CHAMPIONNAT U14



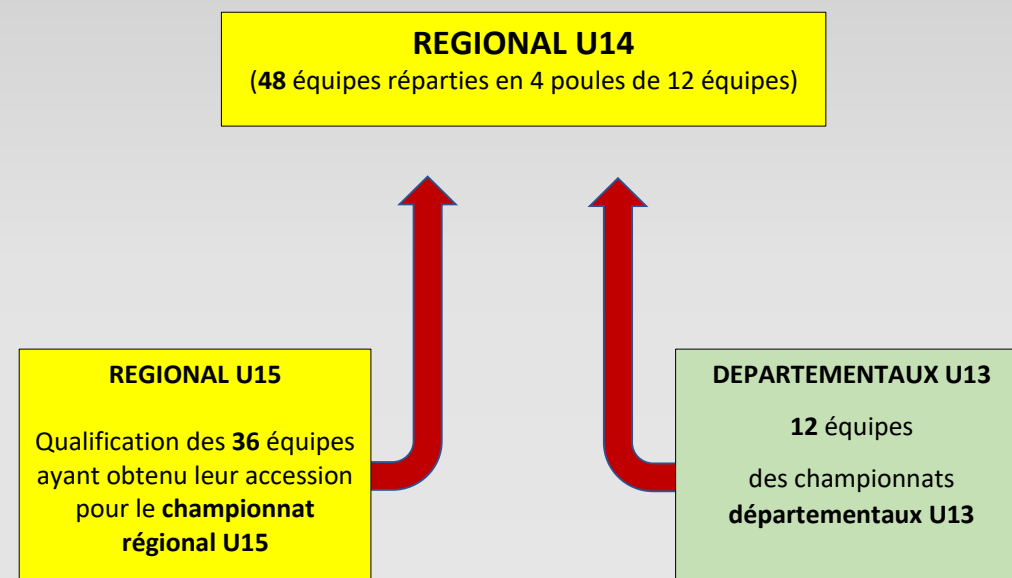
**Composition** : 48 équipes réparties en 4 poules de équipes

**Participation** : les joueurs des catégories U14 et U13, les joueuses U13 F, U14 F, et U15 F. La participation des U12 est interdite.

## Application générationnelle au terme de la saison 2020/2021



## Modalités de composition du championnat 2021/2022



Dans la situation où le nombre de compétitions départementales U13 ne permettrait pas d'obtenir 12 équipes championnes de leur compétition, les places laissées vacantes seront comblées par la ou les meilleures équipes classées à la dixième place du championnat régional U14 de la saison antérieure.



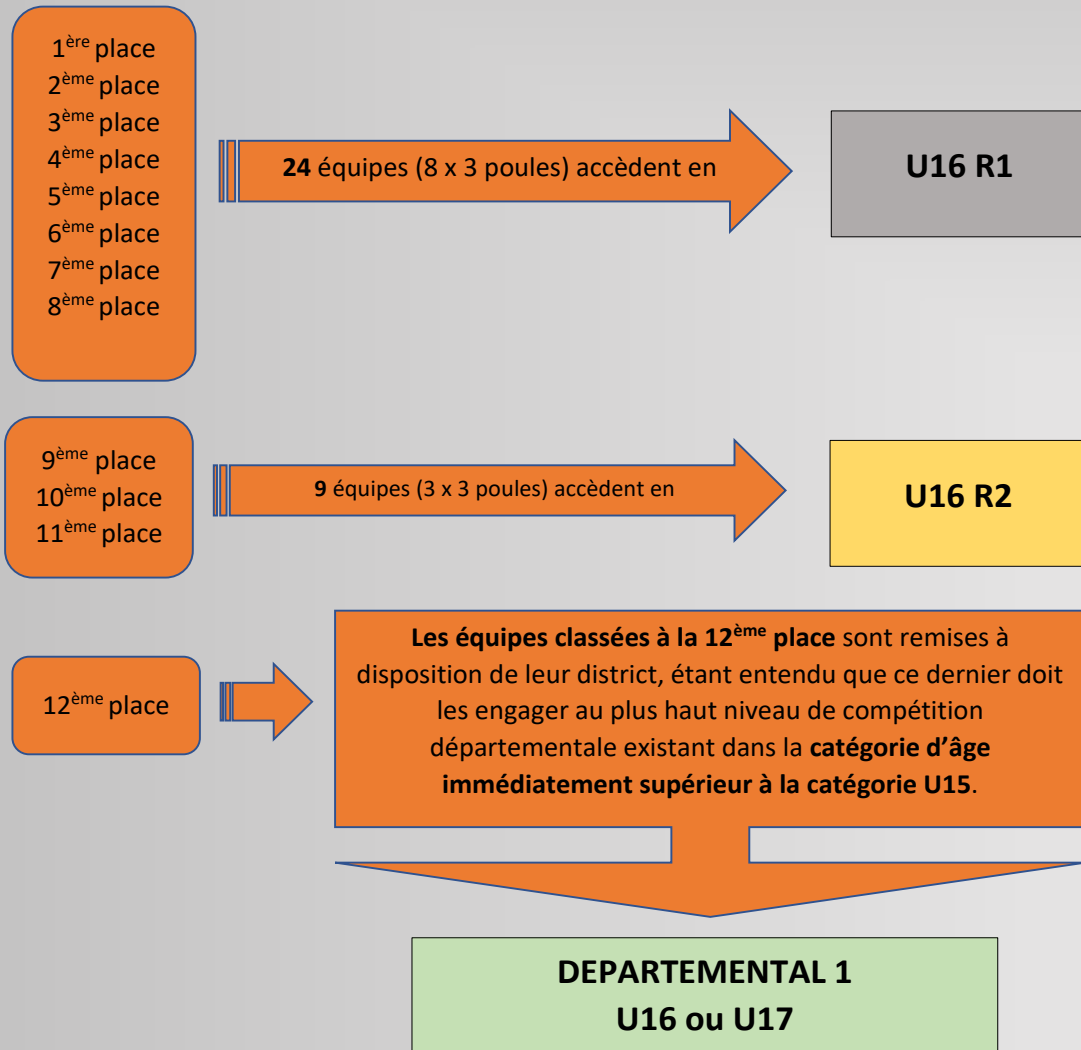
# CHAMPIONNAT U15



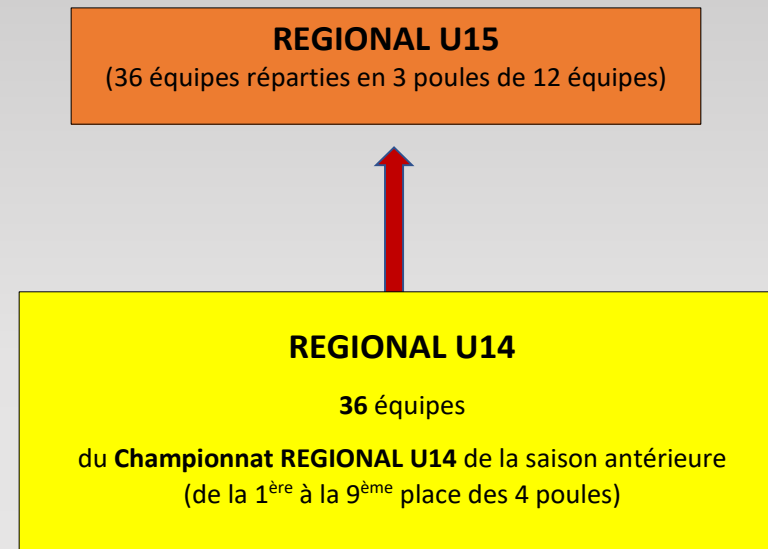
**Composition** : 36 équipes réparties en 3 poules de 12 équipes

**Participation** : les joueurs des catégories d'âge U15 et U14, les joueuses U14 F, U15 F, et U16 F. La participation des U13 est interdite.

## Application générationnelle au terme de la saison 2020/2021



## Modalités de composition du championnat 2021/2022



En cas de place vacante, elles seront comblées, par une accession de la (ou des) meilleure(s) équipe(s) classée(s) aux 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> place du championnat régional **U14 R.** (à l'exclusion des équipes classées 12<sup>ème</sup> et suivantes), selon les critères de l'article 21, relatif aux règles de départage, des dispositions communes aux championnats de la L.F.O.

# CHAMPIONNAT U16

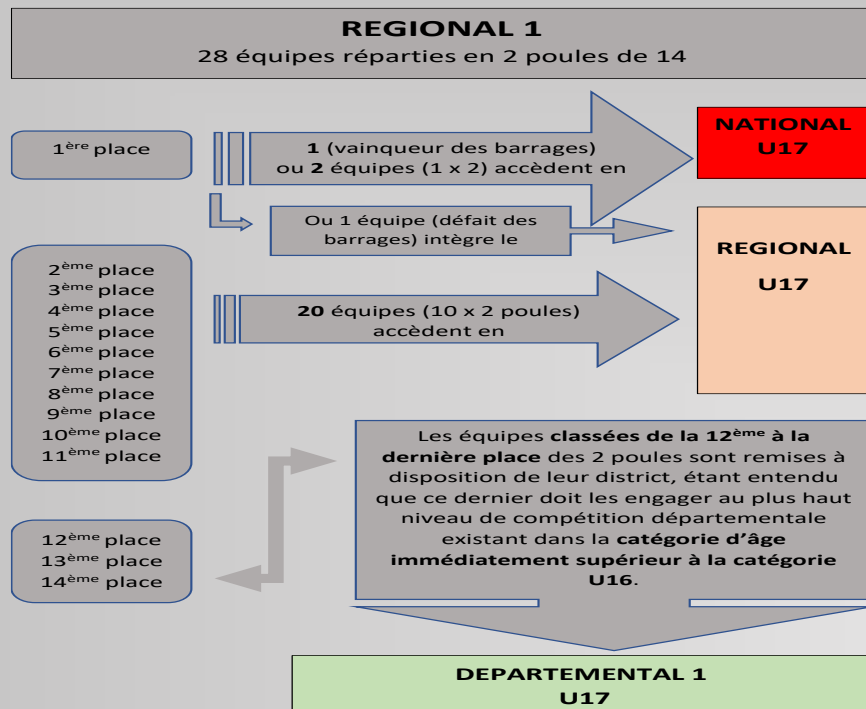


**Généralité** : championnat composé de 2 niveaux de compétitions REGIONAL 1 et REGIONAL 2

**Participation** : les joueurs des catégories U16 et U15, 3 joueurs de la catégorie U14.

## Application générationnelle au terme de la saison 2020/2021

en fonction du nombre d'accession accordée par la FFF

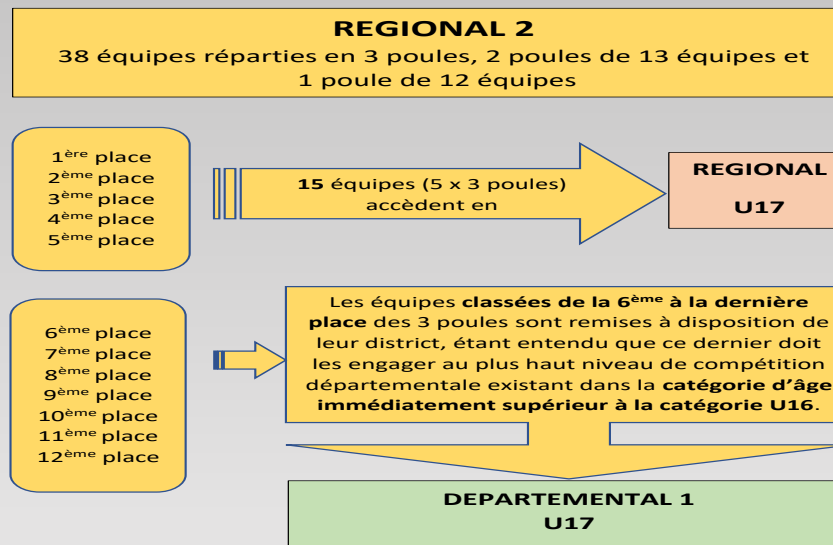


## Modalités de composition du championnat 2021/2022

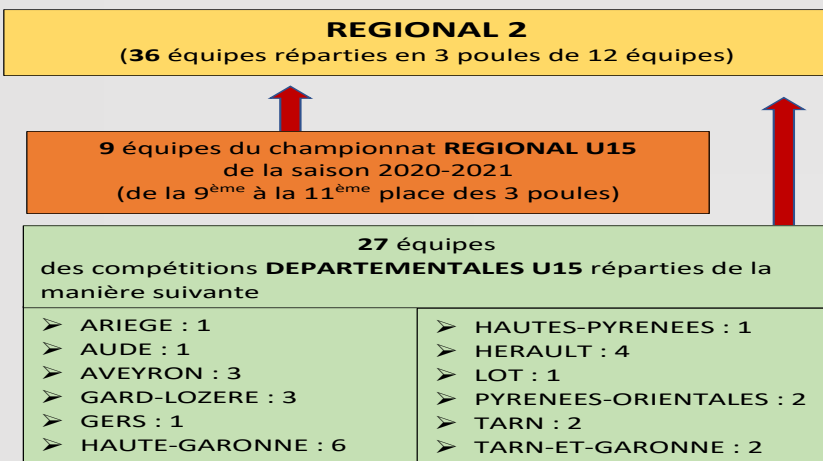


## Application générationnelle au terme de la saison 2020/2021

en fonction du nombre d'accession accordée par la FFF



## Modalités de composition du championnat 2021/2022



En cas de place vacante, il sera prononcé une accession supplémentaire parmi les championnats n'ayant obtenu qu'une seule accession, étant entendu que le principe du nombre de licenciés dans la catégorie permettra d'établir un ordre de priorité entre ces derniers



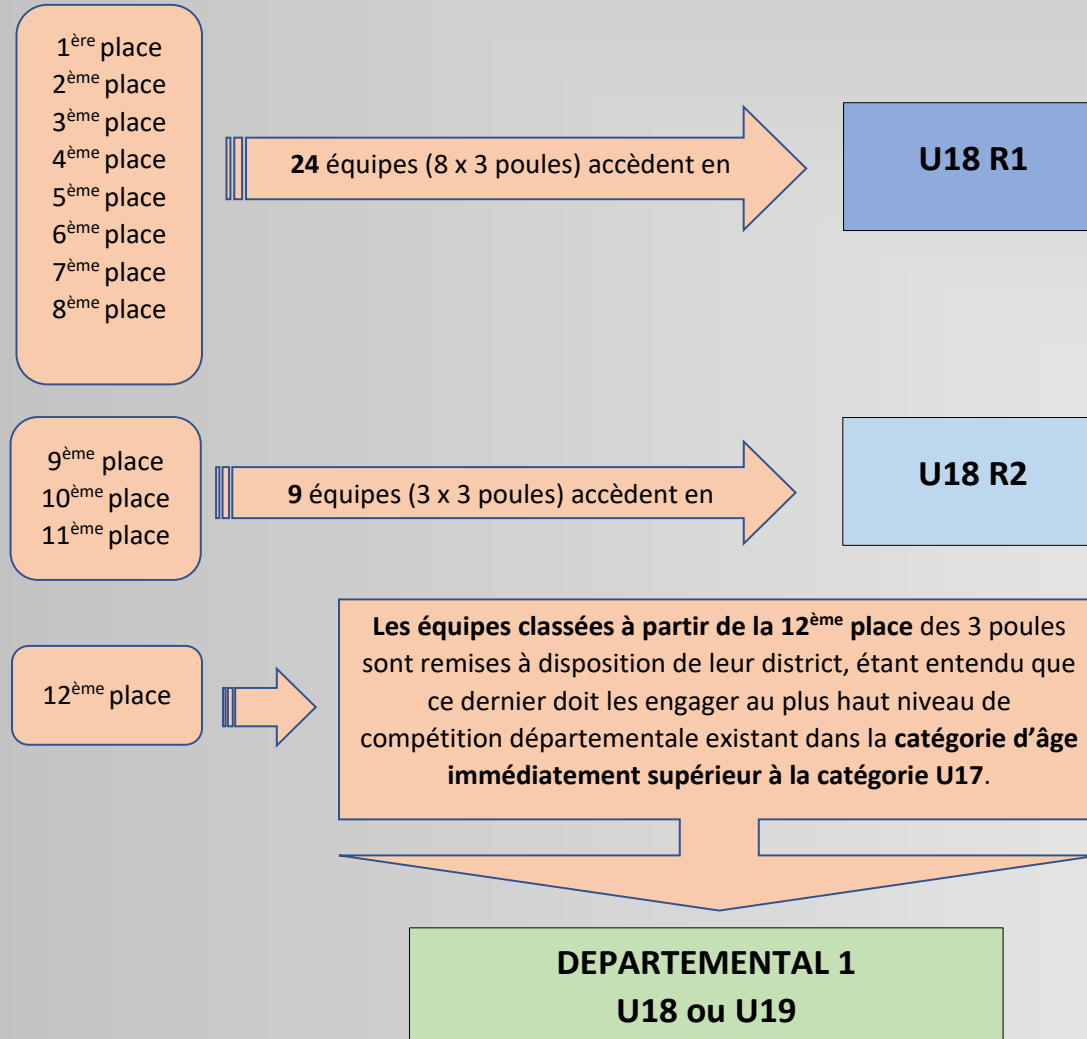
# CHAMPIONNAT U17



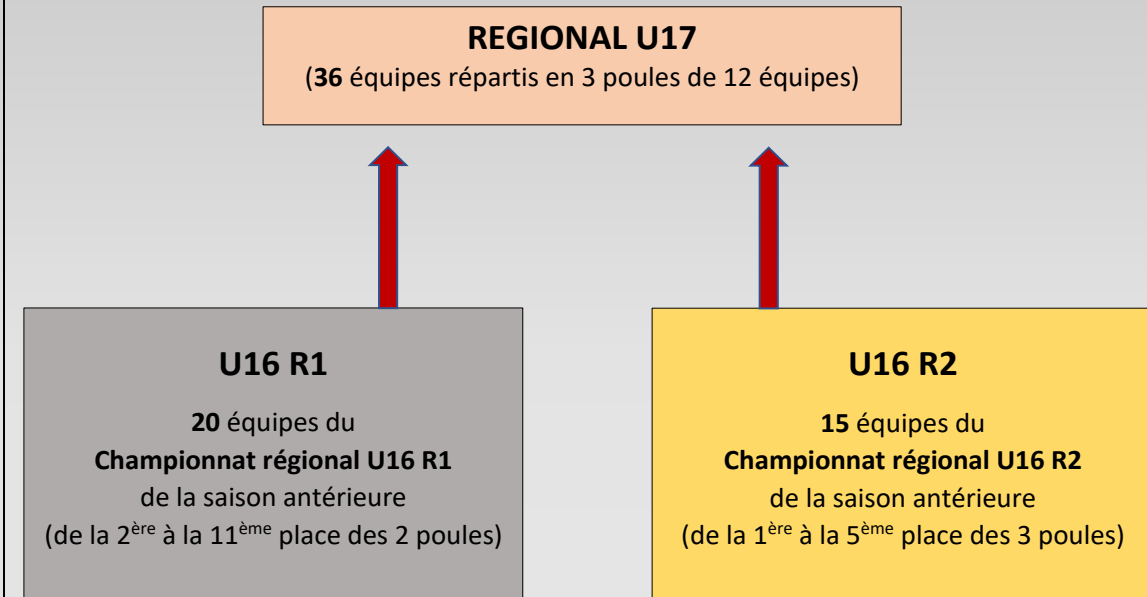
**Composition** : 36 équipes réparties en 3 poules de 12 équipes

**Participation** : les joueurs des catégories d'âge U17 et U16 et 3 joueurs U15.

## Application générationnelle au terme de la saison 2020/2021



## Modalités de composition du championnat 2021/2022



En cas de places vacantes (notamment dans la situation où la Fédération accorderait deux accessions au championnat U17 National à la Ligue), elles seront comblées, par une accession de la (ou des) meilleure(s) équipe(s) classée(s) à partir de la 6<sup>ème</sup> place du championnat régional U16 R2 (à l'exclusion des équipes classées 12<sup>ème</sup> et suivantes), selon les critères de l'article 21, relatif aux règles de départage, des dispositions communes aux championnats de la L.F.O.

# CHAMPIONNAT U18

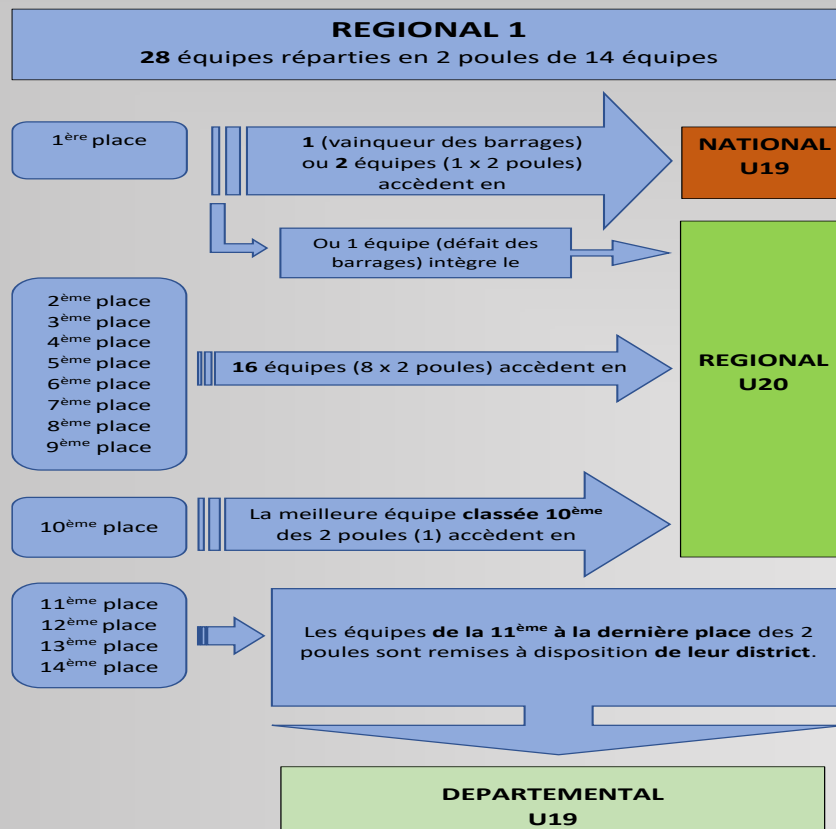


**Généralité** : championnat composé de 2 niveaux de compétitions REGIONAL 1 et REGIONAL 2

**Participation** : les joueurs des catégories U18 et U17, 3 joueurs de la catégorie U16.

## Application générationnelle au terme de la saison 2020/2021

en fonction du nombre d'accession accordée par la FFF

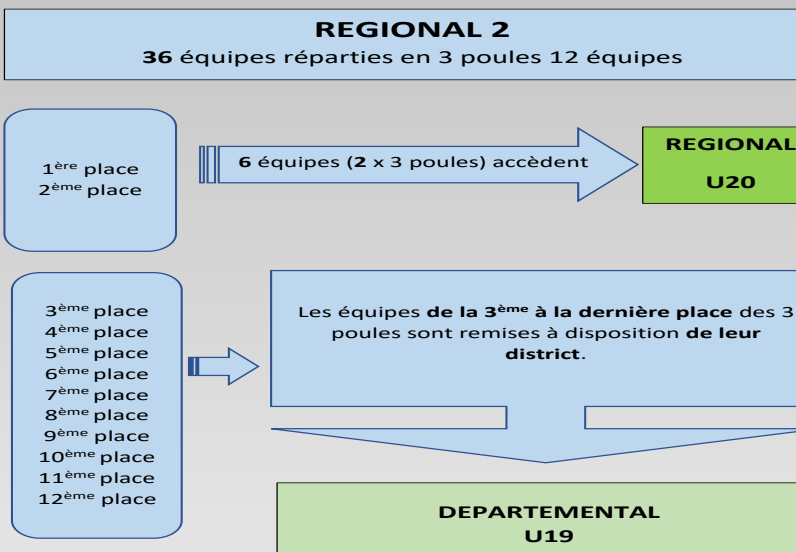


## Modalités de composition du championnat 2021/2022

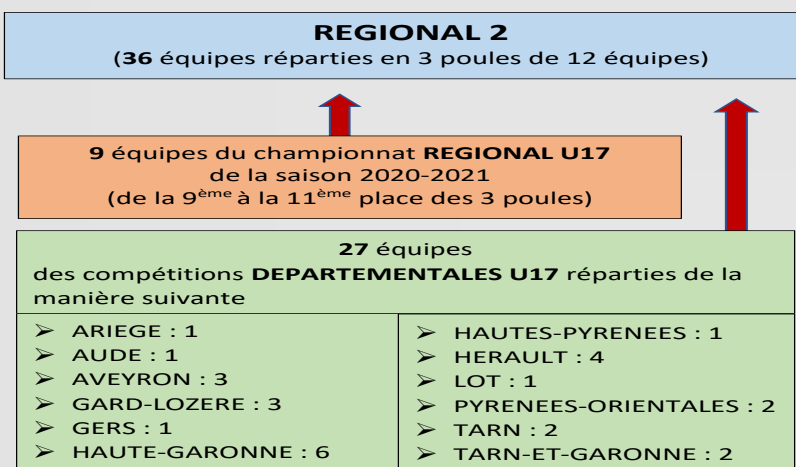


## Application générationnelle au terme de la saison 2020/2021

en fonction du nombre d'accession accordée par la FFF



## Modalités de composition du championnat 2021/2022



En cas de place vacante, il sera prononcé une accession supplémentaire parmi les championnats n'ayant obtenu qu'une seule accession, étant entendu que le principe du nombre de licenciés dans la catégorie permettra d'établir un ordre de priorité entre ces derniers



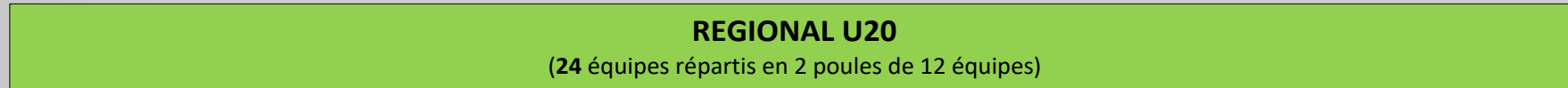
# CHAMPIONNAT U20



**Composition** : 24 équipes réparties par principe en 2 poules de 12 équipes.

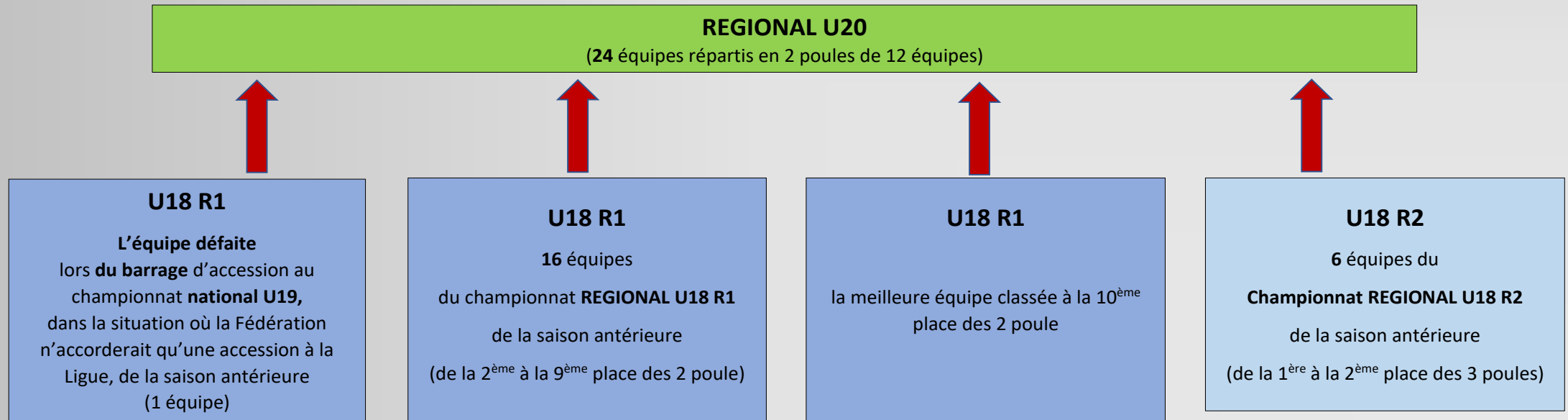
**Participation** : les joueurs des catégories d'âge U20, U19 et U18 et 3 joueurs U17 (relatif au double surclassement).

## Modalités de composition du championnat 2020/2021



Ces équipes sont déterminées sur engagement réservé aux clubs disposant d'une équipe senior évoluant en compétition **National 3, Régional 1, Régional 2 et U19 National**.  
A défaut d'un nombre suffisant d'engagement, le Comité directeur de la Ligue pourra étendre l'engagement aux clubs participants au championnat Régional 3.

## Modalités de composition du championnat 2021/2022



La (ou les) place(s) vacante(s) seront comblée(s) par une ou plusieurs accessions supplémentaires. Ces dernières seront octroyée(s) sur engagement réservé aux clubs disposant d'une équipe senior évoluant en compétition National 3, Régional 1, Régional 2 et U19 National, en donnant la priorité aux équipes évoluant au plus haut niveau de compétition. A défaut d'un nombre suffisant d'engagement, le Comité directeur de la Ligue pourra étendre l'engagement aux clubs participants au championnat Régional 3.



## SENIORS

### ACCESSIONS / RETROGRADATIONS

**Rétrogradations :** Dans le cas où les descentes de National 2 amèneraient, par répercussion, un surnombre, il sera pratiqué autant de descentes que nécessaires en appliquant l'article 21 -Règle de Départage.

**Vacances :** Les places vacantes sont pourvues jusqu'au 15 août dernier délai.

En R1 et R2, lorsque le nombre total d'équipes devant composer les groupes la saison suivante est inférieur aux nombres nécessaires, la ou les équipes supplémentaires appelées à combler les places vacantes sont cooptées dans un premier temps parmi les équipes classées 2<sup>ème</sup>, dans un second temps parmi les équipes classées 3<sup>ème</sup> de leur poule en fonction de leur classement dans la division, étant entendu que l'équipe classée 4<sup>ème</sup> ne pourra prétendre à l'accession.

En R3, lorsque le nombre total d'équipes devant composer les groupes la saison suivante est inférieur au nombre de clubs devant y figurer, les équipes supplémentaires sont appelées parmi celles figurant dans la hiérarchie établie en début de saison entre les 8 districts ne bénéficiant pas d'une montée supplémentaire. Cette hiérarchie est validée par le Comité de Direction en tenant compte du nombre d'équipes totales engagées en saison N-1 et tient compte chaque saison des districts ayant déjà bénéficié de cette mesure (roulement).

### NATIONAL 3 (168 équipes réparties en 12 groupes régionaux de 14 équipes)

Les 3 dernières équipes du classement sont reléguées **dans leur Ligue (36)**

Les équipes classées à la 1<sup>ère</sup> place des 3 poules du R1 accèdent au championnat **National 3**

### REGIONAL 1 (42 équipes regroupées en 3 poules de 14 équipes)

Les équipes classées de la 13<sup>ème</sup> à la dernière place des 3 poules du R1 sont reléguées en **Régional 2**

Les équipes classées à la 1<sup>ère</sup> place des 4 poules + les 2 meilleurs 2<sup>èmes</sup> des 4 poules selon les critères de l'article 21 – Règle de Départage, accèdent au **Régional 1**

### REGIONAL 2 (56 équipes regroupées en 4 poules de 14 équipes)

Les équipes classées de la 13<sup>ème</sup> à la dernière place des 4 poules du R2 sont reléguées en **Régional 3**

Les équipes classées à la 1<sup>ère</sup> place des 8 poules accèdent au **Régional 2**

### REGIONAL 3 (96 équipes regroupées en 8 poules de 12 équipes)

Les équipes classées de la 11<sup>ème</sup> à la dernière place des 8 poules du R3 sont reléguées dans le championnat **Départemental 1** de leur district

Les 16 équipes accédant des championnats départementaux en **R3 :**

- Les équipes championnes des 12 D1
- 1 accession supplémentaire octroyée aux Districts Haute Garonne, Hérault, Gard Lozère et Aveyron

### DEPARTEMENTAL 1